

50

MESURES POUR L'ÉCOLOGIE

Des propositions du Conseil régional
des jeunes d'Île-de-France 2025-2028



Conseil régional
Jeunes

Région
Île de France

Préambule

En réponse à la saisine du Vice-président **Yann WEHRLING**, les mesures proposées par le **Conseil Régional des Jeunes (CRJ)**, constituent à son sens, **un plan d'action global et ambitieux en faveur de la transition écologique, de la résilience urbaine et de l'engagement citoyen.**

Elles touchent de nombreux domaines :

- **environnement,**
- **mobilité,**
- **énergie,**
- **urbanisme,**
- **alimentation,**
- **gouvernance et éducation.**

Bien qu'initialement le public cible soit la jeunesse, **les mesures proposées ne concernent pas que les jeunes.**



Nature, biodiversité & ville verte



PLANTER 1 MILLION D'ARBRES EN 5 ANS.

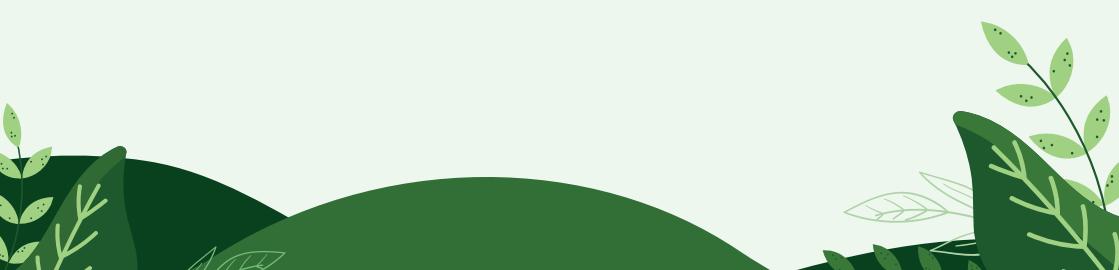
Si le gouvernement a l'ambition de planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2032, celui du CRJ est de 1 million sur son territoire. Outre l'effet souhaité de contribuer à l'atténuation du changement climatique, la végétalisation est une question de santé publique et de bien-être des citoyens. L'idée générale est donc de poursuivre l'objectif de la COP régionale 2023.



AMPLIFIER LA VÉGÉTALISATION DES ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ce qui permettrait d'améliorer le cadre de vie des élèves en créant des espaces plus frais, agréables et adaptés au changement climatique. Aussi, lorsque la végétalisation s'accompagne d'un apaisement de la circulation, voire d'une piétonnisation, les abords des écoles sont plus sécurisés pour les élèves et propices à la convivialité entre eux, entre parents ou accompagnateurs (exemple des rues aux écoles à Paris).



INSTALLER DES MICRO-FORÊTS URBAINES DANS LES LYCÉES, en prenant exemple sur la méthode Miyawaki, un dispositif qui se décline en plusieurs étapes : une sélection de variété de plantes, semis de graines, puis plantées et mises à germer dans des pépinières. Ensuite, les semis sont replantés sur des terrains préparés. Pratique et accessible aux élèves, il s'agit d'une sensibilisation à la biodiversité qui évolue au fil du temps.





DÉBÉTONNER ET VÉGÉTALISER 50% DES COURS D'ÉCOLES

D'ICI À 2030, une action nécessaire, en particulier dans le contexte actuel de changement climatique et de densification urbaine. Végétaliser et/ou installer des potagers, des jardins pédagogiques favorise la biodiversité et réduisent les îlots de chaleur. Ces aménagements contribuent au bien-être des élèves, tout en les sensibilisant concrètement au respect de l'environnement. Paris et de nombreuses autres villes franciliennes ont déjà amorcé ce mouvement avec le programme des «Cours Oasis», il serait donc nécessaire de l'étendre à l'ensemble des communes. Ces travaux sont aussi l'occasion de repenser l'aménagement des cours pour des usages plus diversifiés et inclusifs.



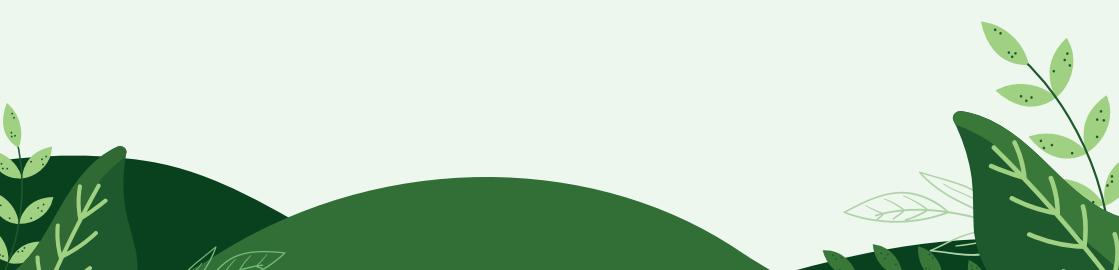
CRÉER DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE ESPACES NATURELS.

Il serait nécessaire pour les communes de mettre en place des dispositifs à la hauteur de leurs moyens pour faciliter les déplacements de la faune par des aménagements simples (passes à poisson, tunnels sous les routes). Ces espaces et dispositifs, doivent permettre à différentes espèces de circuler, et répondre à différents besoins : trame verte et bleue (milieux végétal et aquatique), trame brune (continuité des sols), trame noire (corridor d'extinction de la lumière), etc.



OBLIGATION DE VERDURE EN VISANT L'OBJECTIF D'UN ARBRE TOUS LES CINQ MÈTRES EN MILIEU URBAIN.

Certaines espèces d'arbres sont à prioriser car faciles à développer et à entretenir, correspondant au climat francilien actuel et à venir. Le recours au paillage du sol à l'aide de matériaux organiques, minéraux ou plastiques (copeaux de bois, éclats d'ardoise...) serait un moyen de le protéger et de le nourrir sans demander trop d'apports en eau. De la même façon, pour économiser l'eau, des systèmes de récupération d'eau de pluie doivent être anticipés pour l'arrosage de ces arbres. Cette mesure ambitieuse constituerait un pas en avant significatif dans l'expansion de la trame verte urbaine.





VÉGÉTALISATION DES PÉRIPHÉRIQUES ET RECOUVREMENT PARTIEL DES AXES ROUTIERS FRANCIENS, une proposition audacieuse qui pourrait transformer des infrastructures polluantes en espaces écologiques et esthétiques. La proximité entre ces espaces verts (jardins, promenades, pistes cyclables végétalisées...) et les axes de circulation permettrait de contrebalancer l'émission nocive des "polluants éternels", très problématique pour les habitants situés à proximité qui subissent cette pollution de l'air. Des exemples existent déjà en Île-de-France : jardin Anna Marly au-dessus du périphérique au niveau de la porte de Vanves, avenue du président Wilson à Saint-Denis au-dessus de l'A1, etc.



CRÉER DES JARDINS FLOTTANTS SUR LA SEINE ET LES CANAUX, une initiative originale qui combine biodiversité, esthétique urbaine et éducation environnementale. Le choix des zones concernées devra prendre en compte la nécessité de préserver le trafic fluvial et l'impact sur les zones humides. Amsterdam a déjà expérimenté des installations flottantes simples favorisant l'installation de la biodiversité.



CAPTAGE PRÉVENTIF DES DÉCHETS AQUATIQUES. Même si cela a déjà été envisagé ou prévu, nous proposons le déploiement de dispositifs de captage par système de filet (pollustock) sur les réseaux d'eaux pluviales et aux points stratégiques des communes. Cette action importante et déterminante pour protéger la biodiversité permet d'intercepter les déchets avant qu'ils n'atteignent les fleuves et rivières de la région et, in fine, l'océan, tout en assurant un suivi précis des volumes collectés.



LUTTER CONTRE LES PRATIQUES CRUELLES ENVERS LES ANIMAUX SUR TOUS LES TERRITOIRES COMMUNAUX : les pratiques de chasse ou de pêche cruelles (chasse à courre, chasse à la glue, piégeage et déterrage...) et l'exploitation animale à des fins de divertissement comme pour les cirques doivent être mieux réglementés.



Mobilité douce & transports



CRÉER 500 KM DE PISTES CYCLABLES INTERCOMMUNALES SUPPLÉMENTAIRES.

Un tel projet est un investissement lourd mais important afin de poursuivre les actions déjà entreprises pour encourager les déplacements durables et réduire la dépendance à la voiture individuelle. Un travail peut être mené avec les associations de cyclistes pour la conception de ces voies cyclables (associations locales, FUB, etc). Les pistes déjà existantes nécessitent d'être plus sécurisées (afin notamment d'empêcher le stationnement illicite des voitures) et interconnectées.



RENDRE LES ESPACES PUBLICS PLUS ACCESSIBLES AUX MOBILITÉS DOUCES PAR L'IMPLANTATION DE RAMPES.

En effet, il est nécessaire d'encourager l'utilisation systématique des EDP (engins de déplacement personnels) sur de courts trajets et l'écomobilité en facilitant les déplacements à vélo et en trottinette. L'installation de rampes à vélo ou de goulottes, ainsi que de range-vélo (pour fluidifier/ sécuriser le stationnement) y contribue. Cette mesure rendrait les infrastructures plus accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux personnes avec poussette, valises ou caddies.



DÉCARBONER LES TRANSPORTS EN COMMUN.

Par exemple, mise en service de 50 lignes de navettes électriques d'ici 2030, une mesure nécessaire pour renforcer l'offre de transport public et pallier ainsi les manquements liés aux lignes en travaux pour entretien.





FAVORISER L'INTERMODALITÉ : CONSTRUIRE 50 PARKINGS RELAIS INTERMODAUX SUPPLÉMENTAIRES, faciliter le transport de trottinettes/vélos dans les transports en commun... Une décision politique qui rendrait l'offre de transport public plus accessible et encouragerait le recours à des modes de mobilités plus vertes.



RENDRE LES QUAIS FLUVIAUX PLUS ATTRACTIFS ET DÉVELOPPER LE TRANSPORT FLUVIAL (ÉLECTRIQUE) NOTAMMENT POUR LA LOGISTIQUE. Le transport fluvial offre d'énormes avantages écologiques, il permet notamment d'émettre moins de CO₂.



PROPOSER UN PASS MOBILITÉ UNIQUE, INCLUANT TRANSPORTS, TROTTINETTES ET VÉLOS. Ce pass permettrait de simplifier les déplacements sur les communes en offrant un accès unique, abordable, multimodal et intercommunal, un moyen simple pour se déplacer sur tout le territoire. Cette offre pourrait être intégrée au pass Imagine R pour les jeunes.



GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES EN STAGE NON RÉMUNÉRÉ. Une mesure sociale et environnementale qui favoriserait un accès équitable aux opportunités professionnelles, en continuité avec les aides à l'insertion professionnelle des jeunes. Elle réduirait leur charge financière, et encouragerait leur mobilité géographique (notamment en zone rurale) pour suivre des formations ou des stages essentiels à leur épanouissement professionnel.



CONSULTER LA POPULATION DES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES AVANT LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS. Une mesure qui met en avant l'intérêt des consultations citoyennes et qui permet de vérifier l'adhésion et l'optimisation en fonction des besoins ; dimensionnement des voies vélos, tracé et localisation des stations de transports en commun, acceptation d'un projet d'extension routier, voire aérien.



Déchets, économie circulaire



19 INSTALLER 3 000 COMPOSTEURS COLLECTIFS ET FORMER LES CITOYENS À LEUR UTILISATION. Ces installations supplémentaires renforcerait l'engagement citoyen dans le processus de recyclage et de réduction des déchets tout en fournissant un matériau réutilisable pour la fertilisation des sols.



20 INSTALLER DES POINTS DE COLLECTE DE BOUTEILLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES. Dans l'esprit de l'opération des Pièces Jaunes, un tel projet permettrait aux communes de « garder la main » sur les collectes, qui contribuent activement à l'économie circulaire mais aussi de sensibiliser les élèves à l'importance du tri sélectif. Les écoles pourraient mettre en place des concours internes ou inter établissements pour mettre en avant la participation de leurs élèves. A l'instar des grandes enseignes alimentaires, un système de consigne de bouteilles plastiques peut être mis en place au niveau local, avec des bornes et un rendu de 1ct/bouteille pour stimuler un attrait économique, elle pourrait se faire en partenariat avec des associations.



21 INSTALLER DES MACHINES DE BROYAGE POUR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE TYPE B:BOT DANS L'ESPACE PUBLIC. La découpe en direct des bouteilles plastiques en petits morceaux garantit que les bouteilles sont 100% recyclées. Déjà déployées dans certaines grandes enseignes, leur présence dans nos rues permettrait d'inciter au recyclage, de réduire la pollution et de sensibiliser chacun à l'économie circulaire.



22 METTRE À DISPOSITION DES CITOYENS DES RECYCLERIES PARTICIPATIVES. Des structures communale ou intercommunale qui peuvent fonctionner sur la base du volontariat et du don, incluant des ateliers d'auto-réparation d'appareils électroniques et de retouches pour les réparations textiles. Un intérêt notamment pour les étudiants ou les foyers à faible revenu.



Énergie & rénovation

Des propositions qui ne concernent pas que les jeunes



POURSUIVRE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX. La rénovation énergétique est l'une des priorités du gouvernement mais il est important d'obtenir des dotations plus importantes pour les collectivités locales, c'est une préoccupation importante pour les citoyens. Une démarche qui permet notamment la réduction des émissions de CO₂ et améliore le confort thermique et ainsi le confort de vie de tous.



ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GÉOTHERMIE : SOUTENIR LES PROJETS DE GÉOTHERMIE, développer les coopérations public/privé pour massifier le raccordement, étudier le potentiel de création de réseaux de chaleur, etc.



INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS. Plusieurs textes de loi ont mis en place un nouveau cadre législatif et réglementaire pour soutenir une politique en faveur des énergies renouvelables. Ces textes imposent notamment l'installation d'un dispositif de production d'énergie renouvelable, tel que les panneaux solaires. Assurément, lors de leur rénovation, certains bâtiments sont maintenant tenus d'intégrer sur au moins 30 % de la toiture du bâtiment un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation. Ce pourcentage sera porté à 40 % en 2026, et à 50 % en 2027. Cette obligation s'applique à tout un nombre de bâtiments publics, il serait donc judicieux de systématiser l'installation de panneaux solaires lors d'une rénovation/construction.





GÉNÉRALISER LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE POUR LE CHAUFFAGE.

Une mesure qui s'inspire de la rénovation d'un immeuble des années 30 situé près de Beaubourg (15^{ème}) réutilisant la chaleur issue du métro, dans les années 2010. Les nombreuses spécificités du projet (notamment l'isolation et le ravalement des façades) ont permis de concilier rénovation thermique et préservation du patrimoine. Un bel exemple qui a concrètement abouti à près de 38 % de réduction sur les consommations énergétiques ! Cela peut se faire en récupérant la chaleur émise par les réseaux d'eaux usées ou encore par les datacenters. Il est donc nécessaire de penser de même pour tous les établissements scolaires.



Urbanisme & cadre de vie pour tous les citoyens



METTRE À DISPOSITION DES CITOYENS ET DES SCIENTIFIQUES UN INVENTAIRE DES ESPÈCES VÉGÉTALES DES COMMUNES FRANCILIENNES.

Un inventaire des essences présentes sur leur territoire permettrait aux citoyens de suivre en toute transparence l'évolution du patrimoine végétal de leur commune, d'identifier les îlots de fraîcheur et d'affiner leur connaissance environnementale et botanique. Cela pourrait être fait en coopération avec des associations (cartovégétation de France Nature Environnement) et avec les habitants (bénévoles, scolaires, etc.), comme les Atlas de la biodiversité communale.



FAVORISER LA CONCEPTION BIOCLIMATIQUE ET LES SOLUTIONS PASSIVES DE RAFRAÎCHISSEMENT À L'ÉCHELLE DES BÂTIMENTS ET À L'ÉCHELLE URBAINE.

La forme de la ville elle-même doit permettre un rafraîchissement, au vu du réchauffement climatique qui s'accélère, afin d'éviter à tout prix le recours à la climatisation. A l'échelle urbaine, l'emplacement et l'orientation des bâtiments doivent être bien pensés. La végétalisation (en lien avec les mesures 1 et 6) permet de réduire la chaleur, ainsi que le choix de certains matériaux et coloris pour les revêtements de sols ou toitures. Pour les bâtiments, les autorisations d'urbanisme de construction et de réhabilitation pourraient exiger des travaux d'adaptation simples et peu coûteux (notamment la pose de volets, le choix de coloris plus adaptés pour les murs et les toitures).





LUTTER CONTRE LA VACANCE, LES FRICHES ET LA SOUS-UTILISATION DES ESPACES AMÉNAGÉS.

L'objectif est d'identifier les locaux vacants en Île-de-France pouvant être utilisés temporairement comme micro-forêts urbaines, espaces agricoles expérimentaux ou points de recyclage pilotés par des entrepreneurs locaux ou reconvertis durablement. Il est nécessaire d'organiser le déploiement d'une base de données géolocalisée (ou de recourir à une cartographie déjà existante), permettant aux collectivités et entreprises de soumettre des projets d'occupation éphémère ou des projets de reconversion. L'impact concret de cette mesure est la réduction de l'empreinte carbone des friches, de la revalorisation économique de zones mortes et l'évitement de la bétonisation de nouveaux espaces alors que des espaces déjà aménagés ou aménageables sont disponibles.



CRÉER UN INDICATEUR RÉGIONAL DE BIEN-ÊTRE ÉCOLOGIQUE.

Une initiative innovante pour mesurer l'impact des politiques publiques sur l'environnement. Cet indicateur pourrait se baser sur des consultations citoyennes locales afin de mesurer le niveau d'éco anxiété et lui donner d'avantage de visibilité.



TRANSFORMER LES STATIONS RER ET MÉTRO EN HUBS ÉCOLOGIQUES.

Une solution pour réduire l'empreinte carbone en réduisant leur dépendance aux énergies fossiles. Ces mini-entrepôts peuvent abriter des solutions innovantes pour lutter contre la pollution de l'air, comme le purificateur d'air à microalgues, développés par la startup Bioteos.



DÉVELOPPER DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES EN LIBRE ACCÈS.

Une initiative qui présente de nombreux avantages pour les villes et leurs habitants, surtout dans une ville dense. Ces lieux de détente et de loisirs favorisent et renforcent le lien social, tout en assurant un embellissement des quartiers.





ÉTEINDRE LES LUMIÈRES DANS LES BÂTIMENTS, MAGASINS ET VITRINES INOCCUPÉS LE SOIR.

La loi indique que, dans le but de réduire les nuisances, l'éclairage nocturne des publicités, enseignes ou pré-enseignes lumineuses ainsi que des vitrines de commerce sont réglementés. Bien que la loi soit globalement appliquée, veiller à son respect permet de minimiser les atteintes à la santé publique et à la faune nocturne. La Région doit s'assurer que c'est fait dans le cadre de ses compétences en matière de bâtis.



REEMPLACER LES LAMPADAIRES ACTUELS PAR DES MODÈLES ALIMENTÉS PAR PANNEAUX SOLAIRES.

Cette mesure permettrait de réduire la consommation d'énergie en ayant recours aux énergies renouvelables. A l'échelle locale, cette expérimentation vise à mettre en lumière une solution écologique concrète. L'objectif principal est de valoriser cette initiative pour qu'elle puisse être étendue à l'échelle nationale. Pour renforcer son efficacité, il est recommandé de s'appuyer sur les acteurs locaux.



SOUTENIR LE "BTP CIRCULAIRE".

Faciliter les mises en relation entre le secteur public, les entrepreneurs et les innovateurs du réemploi : développer un lieu de rencontre ou plateforme en ligne, créer des zones de stockage et ateliers de remise à neuf des objets et matériaux réemployés.



Alimentation durable et agriculture urbaine



CRÉER DES FERMES URBAINES ET JARDINS PARTAGÉS, PORTER L'AGRICULTURE BIO À 15 % DU TERRITOIRE D'ICI 2030. Poursuivre les actions entreprises pour renforcer la souveraineté alimentaire. Soutenir les agriculteurs en conversion vers le bio, les réseaux de circuits courts (type AMAP) et le développement d'une agriculture maraîchère destinée à la consommation locale.



PROPOSER DES REPAS AVEC UN IMPACT ÉCOLOGIQUE RÉDUIT DANS LES CANTINES SCOLAIRES. Plus de bio, de local, d'aliments de saison, de végétal dans les cantines scolaires et administratives. Le fait de consommer uniquement des fruits et des légumes locaux et de saison contribue au développement durable. Les repas végétariens/végétaliens sont plus écologiques que les repas carnés, les repas à base de poisson ou de poulet émettent bien moins de gaz à effet de serre que ceux à base de bœuf. La loi oblige les cantines scolaires à 1 repas végétarien par semaine mais certaines communes ont fait le choix d'aller plus loin et de proposer 2 repas végétariens par semaine ou encore, des repas avec uniquement des aliments biologiques. Les changements de pratique en restauration collective sont un levier puissant pour modifier les comportements alimentaires et la prise de conscience de la surconsommation.



Sensibilisation, gouvernance & éducation



INTRODUIRE UNE MATIÈRE SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CURSUS SCOLAIRE DÈS LA MATERNELLE OU LORS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES. Des actions éducatives de sensibilisation afin de construire une société écologiquement plus consciente dès l'enfance. Par exemple, en organisant des journées d'immersion dans les centres de tri, qui permettent aux élèves de découvrir concrètement le processus de recyclage, de comprendre l'impact environnemental des déchets et d'apprendre les bonnes pratiques de tri. Une initiative qui vise à ancrer durablement les gestes responsables dans leur quotidien, par une approche pédagogique et interactive.



CRÉER DES CAFÉS CLIMATIQUES POUR LUTTER CONTRE L'ÉCO-ANXIÉTÉ. Une action éducative et sociétale répondant à un besoin croissant pour le bien être mental des citoyens. Ces espaces de paroles et d'échanges doivent être organisés par des professionnels de santé formés.



FORMER 100 % DES ÉLÈVES AU SAVOIR ROULER À VÉLO D'ICI 2030. Une formation basée sur le modèle de l'éducation à la sécurité routière au collège qui peut contribuer à renforcer la culture des mobilités douces au sein des nouvelles générations. De la même façon que le Savoir nager a été instauré, l'Education nationale pourrait promouvoir la cyclo-mobilité.



ORGANISER DES CONCOURS LOCAUX "MA VILLE ÉCOLO DE DEMAIN". Une mesure originale pour sensibiliser les jeunes, dès le collège et l'étendre jusque dans les facultés. Le cahier des charges de ce type de concours devra être adapté aux besoins et spécificités de chaque municipalité.



METTRE EN PLACE DES FESTIVALS MUNICIPAUX "VILLE VERTE, JEUNES EN ACTION". Les communes pourraient organiser des événements festifs pour sensibiliser les festivaliers aux problématiques liées à l'écologie (comportements du quotidien, éco) de manière positive. Des événements organisés par les municipalités pour promouvoir les actions locales et sensibiliser les habitants existent déjà en Île-de-France et pourraient être généralisés comme l'ont déjà fait certaines villes comme le Kremlin-Bicêtre, Pantin, Trappes ou encore Paris.



METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF DÉDIÉ AUX PROJETS ÉCOLOGIQUES. Organiser un budget participatif municipal dédié aux projets écologiques. A l'attention des citoyens et afin de répondre aux besoins locaux, il compléterait celui de la Région. Il permettrait également de sensibiliser et de développer la démocratie participative locale en rendant les citoyens pleinement acteurs de la transition écologique.



IMPLIQUER DAVANTAGE LES CITOYENS DANS DES ACTIONS ÉCOLOGIQUES. L'organisation d' « Opérations municipales » comme par exemple la création de potagers participatifs et communautaires, de bacs de plantation sur le modèle des incroyables comestibles ou encore de nettoyage des bords de cours d'eau, permet de donner aux citoyens l'occasion de s'engager, à leur échelle, dans la protection de leur environnement.





PROMOUVOIR DES MODES DE VIE ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.

Mettre en place des ateliers de sensibilisation dans les écoles, pour prévenir des impacts de la consommation sur la fast-fashion, les régimes alimentaires, les déplacements aériens, etc. Par ailleurs, il est nécessaire de réglementer l'affichage urbain pour ne plus mettre en avant des produits et services polluants. L'affichage de l'éco-score sur les affiches publicitaires peut être une mesure pour mieux sensibiliser les jeunes, qui sont les consommateurs de demain.



METTRE EN PLACE DES « CLEAN WALKS », LES BALADES ANTI-DÉCHETS.

Ce mouvement souvent associatif est organisé dans les espaces publics et s'accompagne d'une sensibilisation sur les déchets. Cette mesure présente un intérêt social car elle permet de contribuer à renforcer le lien social et l'esprit d'entraide mais également, à la prise de conscience collective du gaspillage et de la pollution dont nous sommes responsables. Les communes peuvent être à l'initiative de ce mouvement participatif, sur la base du volontariat, tout en s'appuyant sur des associations locales pouvant relayer l'information sur les réseaux sociaux.



DÉVELOPPER LES ESPACES ET SERVICES DE PARTAGE D'OBJETS.

Sur le même principe que les bibliothèques, certaines communes disposent de ludothèque (partage de jeux de société ou vidéos), ou encore des Brico thèques, comme dans le 13^e arrondissement de Paris, pour éviter que chacun achète un outil qui ne lui servira que peu de fois. La mise en commun est bénéfique économiquement et écologiquement.





EXEMPLARITÉ DES POUVOIRS PUBLICS : ENGAGEMENT ET TRANSPARENCE DES COLLECTIVITÉS. Les communes peuvent s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, avec des objectifs chiffrés. Certaines communes communiquent avec leurs concitoyens leur bilan carbone et s'engagent à essayer de s'approvisionner uniquement en énergie verte.



CRÉER ET MULTIPLIER LES FORMATIONS POUR LES MÉTIERS DE DEMAIN. MULTIPLIER LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (BAC pro, CAP, BTS, LMD, formation continue et reconversion professionnelle, etc) dans les métiers de l'écologie (énergies renouvelables, biodiversité et espaces verts, réparation/maintenance). Il est nécessaire de former la jeunesse sur ces métiers pour un avenir plus durable.



INFORMER ET FORMER LA POPULATION AUX ÉCOGESTES ET AUX COMPORTEMENTS À AVOIR LORS DES ALÉAS CLIMATIQUES. Les vagues de chaleur ou encore les inondations se multiplient et deviennent le quotidien notamment sur certains territoires. La création d'ateliers avec les publics scolaires, des démonstrations lors d'événements municipaux sont nécessaires à mettre en place afin d'avoir « les bons gestes qui sauvent ». Encore une fois, les jeunes sont les citoyens de demain et doivent être parés pour se protéger et protéger les autres.



Ces 50 mesures

sont proposées par l'ensemble des membres de la commission Environnement du CRJ, dans l'espoir notamment de faire face aux différents changements climatiques, d'inciter les communes d'Île-de-France à opter pour des énergies renouvelables et de participer à une économie circulaire utile à tous. Renaturer les villes, adapter les comportements écologiques, développer des solutions d'adaptation dans les espaces urbains, même s'il y a déjà de nombreuses actions dans les communes, il est nécessaire de leur donner plus de moyens, quels qu'ils soient, pour sensibiliser ou prévenir, pour un avenir plus écologique et communautaire.



Conseil régional
des
jeunes

 Région
Île de France